

**ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES****Master****ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022**

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 15/04/2021.

1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION DE MASTER :

DOMAINE : Sciences, Technologies, Santé

MENTION : Sciences et Génie des Matériaux

Années et/ou Parcours type (le cas échéant) : M1 Sciences et Génie des Matériaux (SGM)

Code(s) étape Apogée(s) : 2GMA1

2. MODALITÉS DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

Chaque responsable d'UE sera libre de prendre en compte dans sa note finale l'assiduité des étudiants et de sanctionner des absences répétées injustifiées à ses cours. Si tel est le cas, l'enseignant devra expliquer dès sa première séance de cours la pénalité d'absences répétées injustifiées sur la note finale. Néanmoins, cette pénalité ne pourra s'appliquer à moins de 15-20% d'absences injustifiées.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Validation du Conseil académique du 17/06/2021

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :Régimes d'études proposés :Formation initiale (FI) FI par apprentissage (FA) Formation continue (FC) Organisation des études :Alternance Stage Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA :OUI NON Si oui, lesquels ? :**5. AUTRES MODALITÉS CONCERNANT LA FORMATION :****Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...**

Chaque UE pourra être évaluée avec des notes de Contrôle Continu (CC), de TP et/ou d'Examen Terminal (ET).

Chaque responsable d'UE sera libre de calculer la note finale obtenue pour chaque étudiant dans son UE en respectant le fait que toutes les notes (CC, TP et/ou ET) seront prises en compte.

La présence des étudiants à toutes ces évaluations (CC, TP et/ou ET) est obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces évaluations entraînera la défaillance à cette UE.

Validation du Conseil académique du 17/06/2021